



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

génétique

Question écrite n° 56709

Texte de la question

M. Gérard Voisin attire l'attention de M. le Premier ministre sur la directive européenne n° 98/44/CE relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques. Cette directive suscite beaucoup d'inquiétudes car elle permettra, sous certaines conditions, la brevetabilité des gènes du monde vivant. La France ne l'a pas pour l'instant transposée, reprenant l'avis formulé par le Conseil d'Etat, le conseil consultatif de bioéthique et l'Académie des sciences. Au-delà de la question du génome humain, il lui demande de bien vouloir lui indiquer précisément quelle initiative la France entend prendre pour protéger le patrimoine génétique du monde vivant.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56709

Rubrique : Bioéthique

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 223